

Version 2.0 Date de révision 06/25/2019 Date d'impression 06/25/2019

# SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commercial : JM Weathered Membrane Cleaner (TPO & EPDM)

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Johns Manville Adresse : P.O. Box 5108

Denver, CO USA 80127

Téléphone : +1-303-978-2000

Numéro de téléphone en cas : +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

d'urgence

Société : Johns Manville Canada, Inc.

Adresse : 5301 42 Avenue

Innisfail, AB Canada T4G 1A2

Téléphone : +1-303-978-2000

Numéro de téléphone en cas : +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

d'urgence

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Restrictions d'utilisation : Pour des utilisateurs professionnels uniquement.

Préparé par : productsafety@jm.com

## **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Classement SGH en conformité avec le règlement 29 CFR 1910.1200 (OSHA HCS 2012) et les règlements sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Liquides inflammables : Catégorie 2

Toxicité systémique sur un

organe cible précis - exposition unique

: Catégorie 3 (Appareil respiratoire)

Irritation de la peau : Catégorie 2

Risque d'aspiration : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger





Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans

les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.



Version 2.0 Date de révision 06/25/2019 Date d'impression 06/25/2019

Déclarations sur la sécurité

#### Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.

P242 Seulement utiliser des outils ne produisant pas des étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P302 + P352 CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / Se doucher.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appelez le CENTRE ANTI-POISON/un médecin/.? si vous ne vous sentez pas bien.

P331 Ne PAS faire vomir.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser une pulvérisation d'eau, une mousse anti-alcool, une poudre chimique ou du dioxyde de carbone pour éteindre l'incendie.

## **Entreposage:**

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P235 Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

## Élimination:

P501 Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en conformité avec les réglements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

**Autres dangers** 

Inconnu.



Version 2.0 Date de révision 06/25/2019 Date d'impression 06/25/2019

#### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (%)
naptha, petroleum ether and petroleum distillates mixture	Non attribuée	>= 80 - <= 100
octane	111-65-9	>= 5 - <= 10
heptane	142-82-5	>= 5 - <= 10

#### **SECTION 4. PREMIERS SOINS**

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître

plusieurs heures plus tard.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec

beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant

les vêtements et chaussures contaminées.

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup

d'eau pendant au moins 15 minutes.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Retirez les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : NE PAS faire vomir.

Rincer la bouche à l'eau.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus :

importants, aigus et différés

Irritation

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

#### **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée

Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique d'extinction



Version 2.0 Date de révision 06/25/2019 Date d'impression 06/25/2019

Halons Mousse

Moyens d'extinction

inadéquats

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

oxydes de carbone

Autres informations : Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes

fermées.

Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants

complètement fermés.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors

de la lutte contre l'incendie.

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser un équipement de protection personnelle.

Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'allumage.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler

dans les zones en contrebas.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau

absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales /

nationales (voir chapitre 13).

## **SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet

incandescent.



Version 2.0 Date de révision 06/25/2019 Date d'impression 06/25/2019

l'explosion Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les

décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer

l'inflammation des vapeurs organiques).

N'utiliser que de l'équipement à l'épreuve des explosions. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et

des sources d'ianition.

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter la formation d'aérosols.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait

l'application.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante

suffisante dans les ateliers.

Ouvrir les barils avec précaution, le contenu pouvant être

sous pression.

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations

locales et nationales.

Conditions de stockage

sures

Défense de fumer.

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Les installations et le matériel électriques doivent être

conformes aux normes techniques de sécurité.

D'autres informations sur la

stabilité du stockage

Stable à température et pression ambiantes normales.

# SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

# Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	TWA	500 ppm 2,000 mg/m3	OSHA
solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	64742-89-8	TWA	500 ppm 2,000 mg/m3	OSHA
distillats légers hydrotraités (pétrole), à bas point d'ébullition	68410-97-9	TWA	500 ppm 2,000 mg/m3	OSHA
octane	111-65-9	TWA	75 ppm 350 mg/m3	NIOSH REL
		С	385 ppm 1,800 mg/m3	NIOSH REL
		TWA	500 ppm 2,350 mg/m3	OSHA



Version 2.0 Date de révision 06/25/2019 Date d'impression 06/25/2019

		TWA	300 ppm 1,450 mg/m3	OSHA
		STEL	375 ppm 1,800 mg/m3	OSHA
		TWA	300 ppm	ACGIH
heptane	142-82-5	TWA	85 ppm 350 mg/m3	NIOSH REL
		С	440 ppm 1,800 mg/m3	NIOSH REL
		TWA	500 ppm 2,000 mg/m3	OSHA
		TWA	400 ppm 1,600 mg/m3	OSHA
		STEL	500 ppm 2,000 mg/m3	OSHA
		TWA	400 ppm	ACGIH
		STEL	500 ppm	ACGIH

## Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Une aération générale et locale est recommandée afin de maintenir les expositions à la vapeur du produit en dessous des limites recommandées. Lorsque les concentrations sont au-dessus des limites recommandées ou sont inconnues, vous devez utiliser des masques de protection des voies respiratoires appropriés. Veuillez suivre les règlements concernant les masques de protection des voies respiratoires de l'OSHA (29 CFR 1910.134) et les masques de protection des voies respiratoires approuvés par NIOSH/MSHA. La protection procurée par les masques de protection des voies respiratoires contre l'exposition aux produits chimiques dangereux est limitée. Utiliser un masque respiratoire avec alimentation en air à pression positive s'il existe un danger de libération incontrôlée, si les taux d'exposition sont inconnus ou dans toutes autres circonstances dans lesquelles les masques filtrants ne procureraient pas une protection adéquate.

Protection des mains

Matériau : Gants imperméables

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur

concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les

conditions particulières du lieu de travail (contraintes

mécaniques, temps de contact).

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de

travail.

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle

et aux consignes de sécurité.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.



Version 2.0 Date de révision 06/25/2019 Date d'impression 06/25/2019

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Des indications de manipulation écrites doivent être

disponibles sur le lieu de travail.

#### **SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect : liquide

Couleur : incolore

Odeur : type hydrocarbure

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition initial et

intervalle d'ébullition

: 117.78 - 150 °C

Point d'éclair : 13.89 - 20.5 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité,

supérieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Sans objet

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 0.91 g/cm3

Solubilité

Solubilité dans l'eau : 0.05 g/l négligeable

Solubilité dans d'autres

solvants

: Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

: Donnée non disponible

Décomposition thermique : Donnée non disponible



Version 2.0 Date de révision 06/25/2019 Date d'impression 06/25/2019

Viscosité

Viscosité, dynamique : > 1,100,000 mPa.s

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

#### **SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Oxydants

#### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

#### Toxicité aiguë

## **Composants:**

octane:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 118,000 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë

heptane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 15,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 103 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

#### Corrosion et/ou irritation de la peau

**Produit:** 

Remarques: Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

## Corrosion et/ou irritation de la peau

#### **Composants:**

heptane:

Résultat: Irritation de la peau

IARC Groupe 2B : Peut-être cancérogènes pour l'homme

naptha, petroleum ether and



Version 2.0 Date de révision 06/25/2019 Date d'impression 06/25/2019

petroleum distillates mixture

**OSHA** Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérogène ni comme cancérogène possible par OSHA (Administration de la sécurité et santé au travail - Etats-Unis).

NTP Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérogène reconnu ou présumé par NTP (Programme

national de toxicologie - Etats-Unis).

#### STOT - exposition unique

#### **Composants:**

octane:

Évaluation: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

## STOT - exposition unique

heptane:

Évaluation: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

#### **Composants:**

heptane:

Toxicité à dose répétée - : Provoque une irritation cutanée.

Évaluation

## Toxicité par aspiration

## **Composants:**

#### octane:

La substance ou le mélange est reconnu comme présentant des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain ou doit être considéré comme s'il présentait des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain.

#### hentane:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### Écotoxicité

Donnée non disponible

## Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

## Potentiel bioaccumulatif

#### **Composants:**

#### octane:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 5.15



Version 2.0 Date de révision 06/25/2019 Date d'impression 06/25/2019

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Réglementation: 40 CFR protection de l'environnement; Partie 82 Protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602

des substances de la catégorie I

Remarques: Ce produit ne contient aucune et n'a pas été fabriqué avec des substances de Classe I ou de Classe II appauvrissant la couche d'oxone telles que définies à la Section 602 (40 CFR 82, Subpt. App. A + B) de la loi sur la

qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

Information écologique

supplémentaire

Donnée non disponible

# SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Ne pas rejeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en conformité avec les réglements locaux, régionaux, nationaux

et internationaux.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.

Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.

#### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### Réglementations pour le transport international

Données D.O.T.: UN1268, Distillats de pétrole, n.s.a., 3, II

## **SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

## **Liste TSCA**

TSCA - 5(a) Nouvelle Réglementation Importante Liste de Produits Chimiques : Aucune substance n'est assujettie à une nouvelle règle d'utilisation

importante.

Toxic Substances Control Act (TSCA) des États-Unis Section 12(b) Notification d'exportation (40 CFR 707, sous-partie D)

Aucune substance n'est assujettie aux exigences en matière de déclaration d'exportation selon TSCA 12(b).



Version 2.0 Date de révision 06/25/2019 Date d'impression 06/25/2019

#### **EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know**

#### **CERCLA Quantité à déclarer**

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous CERCLA.

#### Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Inflammables (gaz, aérosols, liquides ou solides)

Toxicité systémique sur un organe cible précis (exposition

unique ou répétée)

Corrosion cutanée ou irritation

Risque d'aspiration

SARA 302 : Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis

aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section

302.

SARA 313 : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un

numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour

lesquelles une déclaration est nécessaire.

## Loi sur la qualité de l'air

Ce produit ne contient aucun poluant atmosphérique dangereux tel que défini à la section 112 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des Etats-Unis.

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCMI Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489).

# Loi d'Application Californienne pour une utilisation Sûre des Toxiques et de l'Eau Potable (Proposition 65)

AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris benzène, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer et des malformations congénitales ou autres effets nocifs sur la reproduction. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Tous les composants de ce produit figurent sur la liste

intérieure des substances (LIS) canadienne

TSCA : En conformité avec les inventaires

## **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

**Autres informations** 

Date de révision : 06/25/2019

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont



Version 2.0

Date de révision 06/25/2019

Date d'impression 06/25/2019

données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.